

Lettre d'infos d'Europe Écologie Les Verts - Voironnais-Bièvre avril 2020

http://voironnais.eelv.fr/

Épidémie: préparation et impréparation

L'épidémie qui frappe la planète, celle du Covid-19, nous a trouvés totalement impréparés et ce n'est pas normal.

Elle nous a trouvés impréparés parce que la pandémie précédente, celle du H1N1, a finalement tué peu de monde (un peu plus de 300 en France). Cela a (stupidement) discrédité le discours de prévention.

Elle nous a trouvés impréparés à cause des politiques néolibérales. La prise de pouvoir de l'aile social-libérale (centre-droit) au sein du parti socialiste a permis à ces politiques de se déployer sans entrave. La victoire de Macron à la tête d'une coalition associant les sociaux-libéraux au centre-droit traditionnel (MODEM) et à la droite libérale (les LR refusant le glacis moral de Fillon) a permis d'accélérer le mouvement. La politique était à une **réduction massive des dépenses sociales, notamment celles de santé,** pour financer la baisse des impôts et l'augmentation des versements aux entreprises. Le système de santé a souffert de cette obligation d'économies.

Quand l'épidémie est arrivée en France, il n'y avait pas, faute de stocks et de volonté politique, la possibilité de distribuer massivement des masques et de procéder à des tests de contagion. Le discours a donc été de dire que cela était inutile : inutile, oui, parce qu'impossible à mettre en œuvre. Restait le confinement.

D'une manière générale, la gestion de la crise a aussi été marquée par des hésitations, une communication parfois incohérente et un manque de transparence.



Cette épidémie n'est probablement pas la dernière que nous aurons à affronter.

Notre façon d'occuper la planète augmente le risque en nous rapprochant des animaux sauvages. La chute de population de certaines espèces prédatrices d'espèces porteuses de virus nous enlève des protections naturelles. Le réchauffement climatique entraîne la fonte du pergélisol (permafrost) fonte qui ne libère pas seulement du méthane mais aussi des virus. Certains nous sont connus, d'autres pourraient nous surprendre. À nous de tirer les leçons de cette crise pour nous préparer efficacement à la prochaine.

Une préparation technique mais aussi une préparation politique : à quelles libertés voulons-nous renoncer ? Le discours martial (en vrai, nous ne sommes pas en guerre) n'a pas de conséquences pratiques. Mais on voit la mise en place de dispositifs qui réduisent sans motif valable nos libertés.

Quand nous avons vu les images des drones contrôlant la population en Chine, nous étions choqué.e.s : cela n'était pas possible chez nous car nous sommes une démocratie. Et nous avons des drones dans certaines villes. De même que des couvre-feux. Enfin, le contrôle des sorties est confié à des policiers dont certains ne comprennent pas les limites de leur pouvoir, allant jusqu'à se faire juges de ce que chacun peut acheter.

Le confinement est une sacrée limitation à nos libertés : n'en rajoutons pas.

La sortie de crise se prépare avec des mesures d'exception permettant aux employeurs de modifier unilatéralement les rythmes de travail (le président, nous le savons, n'aime pas le terme pénibilité, « car il induit que le travail est une douleur »). Pour préparer une relance de l'économie, quitte à dévaster notre planète.

Épidémie, marchés alimentaires et producteurs locaux

Le gouvernement a ordonné la fermeture des marchés, tout en laissant la possibilité aux préfets d'accorder des dérogations. Beaucoup de maires ont saisi le préfet mais pas celui de Voiron, qui a prétendu que cela était inutile.

Europe Écologie Les Verts Voironnais-Bièvre <u>a demandé</u> aux maires du Voironnais et de la Bièvre (y compris celui de Voiron), de travailler à la réouverture dans leur commune des marchés alimentaires, avec une priorité pour les producteurs locaux (en travaillant l'organisation et en demandant une dérogation).

Bilan des élections municipales

Le 15 mars a eu lieu le premier tour des élections municipales, marqué par une abstention record.

Ce premier tour a été marqué par une forte poussée des listes conduites par les écologistes dans les grandes villes, les 40 villes de plus de 100 000 habitants.

En 2014, nous menions 17 listes qui avaient recueilli 10 % des voix (5,6 % si on rapporte ces voix aux résultats des 40 villes). En 2020, nous avons mené 36 listes, qui ont recueilli en moyenne 16,7 % des suffrages exprimés (16 % si on rapporte ces voix aux résultats des 40 villes). La progression est considérable.



Sur notre territoire (Voironnais et Bièvre), les résultats sont plus contrastés. Nous nous félicitons de la victoire de notre secrétaire régionale, **Nadine Reux, à Charnècles**. Nous sommes également heureux de la réélection de l'écologiste **Jean-Yves Penet à Bilieu**.

À Voiron, contrairement à ce que nous <u>avions souhaité</u>, nous <u>n'avons pas présenté de liste</u>. Ailleurs, nous avions des candidats qui n'ont pas été élus. Nous en avions aussi sur la liste arrivée en tête à Moirans (il y aura un second tour).

Nous avons soutenu la liste menée par **Geneviève Cros à Tullins**. Les résultats ne sont pas ceux que nous espérions mais les perspectives de rassemblement existent.

Lors de ce premier tour, **nombreux ont été les candidat.e.s à se réclamer de l'écologie**. Bien sûr, cela n'a pas été le cas de toutes et tous : pour certain.e.s, cela était tout bonnement impossible ; d'autres ont esquissé une défense du « développement durable », expression qui permet de renoncer à tout une fois élu.

On verra hélas, une fois l'élection acquise, que bien peu mettront en œuvre une politique active pour lutter contre le changement climatique, s'adapter à la hausse des températures et éviter l'effondrement de la biodiversité.

Recours contre le PLUi de Bièvre Isère Communauté

La conseillère régionale Myriam Laïdouni Denis a déposé un recours contentieux contre Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes de Bièvre Isère Communauté (BIC).

Nous avions évoqué le projet de PLUi mis à l'enquête publique dans notre <u>Lettre d'infos de</u> juin 2019.

Le *Dauphiné Libéré*, dans son édition du 28 novembre 2019 mettait en avant une déclaration du président de Bièvre Isère Communauté (BIC).

Le PLUi a également été élaboré en toute conscience à l'égard « de la préservation de l'environnement et notamment des espaces boisés », a

Cette déclaration a été faite à l'occasion des débats précédant l'adoption du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes. Elle visait à mettre en évidence le souci de la BIC pour la défense de l'environnement.

Justement, le conseil communautaire était appelé à voter un PLUi modifié pour prendre en compte les remarques formulées dans le cadre de l'enquête : ces modifications comportaient plusieurs cas de déclassement des espaces boisés à protéger et une possibilité accrue de supprimer des morceaux de haies. S'ils ne s'étaient pas autoproclamés défenseurs de l'environnement, personne ne s'en serait rendu compte...

Myriam Laïdouni Denis, conseillère régionale EELV, a donc déposé un recours contre ce PLUi. On ne s'étonnera pas que, parmi les illégalités soulevées, il y ait le défaut de prise en compte de l'environnement.

L'essentiel de ses critiques se concentrent sur le projet de *Center Parcs* de Roybon, qui fait l'objet d'une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du PLUi. Cette OAP sous-évalue l'impact du projet sur les espaces naturels, la biodiversité et les continuités écologiques, sur la zone Natura 2000 toute proche. Le problème n'étant pas reconnu par le PLUi, celui-ci n'en tire pas les conséquences.



Le PLUi ne présente pas les mesures imposées par la loi pour éviter, réduire, compenser les conséquences dommageables du projet alors que la question des mesures compensatoires est au cœur du débat juridique concernant le projet de *Center Parcs*.

De même, elle relève l'illégalité du PLUi au regard de la protection des zones humides.

Les outils que nous pouvons utiliser sont multiples. Il y a bien sûr l'élection. Mais aussi le recours devant le tribunal administratif pour faire annuler les décisions illégales votées par les majorités.

Dans l'ancienne carrière de Tizin à Tullins

Forte émotion à Tizin : des travaux ont lieu dans l'ancienne carrière. Celle-ci n'est plus exploitée depuis des dizaines d'années. Des déchets (normalement inertes et non dangereux, principalement des déchets de déconstruction contenant du béton) y avaient été déposés dans le cadre d'un projet de réhabilitation. La commune, constatant cette réhabilitation, a classé le site en zone naturelle lors de la récente révision du plan local d'urbanisme. Ce classement interdit toute activité industrielle ou extractive.

Mais voilà que les riverains constatent un trafic de camions : ces camions apportent de la terre pour consolider les parois de l'ancienne carrière, qui ravinent et repartent avec une partie des déchets entreposés sur place et qui seront broyés sur le site d'une entreprise à Saint-Égrève pour être revendus.



Site de Tizin (Géoportail)

Pour nous, écologistes, cette situation est inacceptable : pour consolider les parois, il faut utiliser les déchets qui se trouvent sur sur le site et qui résisteront mieux au ravinement que de la terre. À condition que ces déchets ne contiennent pas d'amiante. Ce point est important : si des déchets amiantés se trouvent sur le site, ils ne doivent être ni transportés ni, encore moins, broyés.

Sols pollués à Voiron sur le site Rossignol

La société Rossignol a fermé son site de Voiron en 2006, après un siècle d'activité. Les bâtiments ont été démolis et la société a fait une analyse des sols. Celle-ci a montré l'existence de composés organo-halogénés volatils en lien avec une ancienne cuve de trichloréthylène.

Le site a été vendu : un nouveau quartier doit y voir le jour.

La société a eu, c'est la loi, obligation de dépolluer le site. Toutefois, les analyses réalisées après travaux ont montré une pollution persistante.



Site de l'ancienne usine Rossignol à Voiron (photo Géoportail)

La société a estimé, au vu des analyses, que ces terrains pouvaient recevoir des immeubles d'habitation mais avec des restrictions d'usage. Elle a donc demandé au préfet d'instituer des servitudes d'utilité publique pour interdire certains usages dans deux secteurs du site, au nord et au sud <u>en application du code de l'environnement</u>.

Ce que le préfet a fait par deux arrêtés récemment publiés, l'un pour <u>le secteur nord</u>, l'autre pour <u>le secteur sud</u>.

Ces deux arrêtés n'interdisent pas la construction de logements sur les parcelles concernées mais interdisent d'y implanter des établissements accueillant des populations sensibles. Les espaces verts sont autorisés mais les arbres fruitiers et les jardins potagers sont interdits, sauf en culture hors-sol. De même l'élevage d'animaux pour la consommation (par exemple des poules) est interdit.

Voilà qui est bien embêtant à une époque qui veut réintroduire la nature en ville.